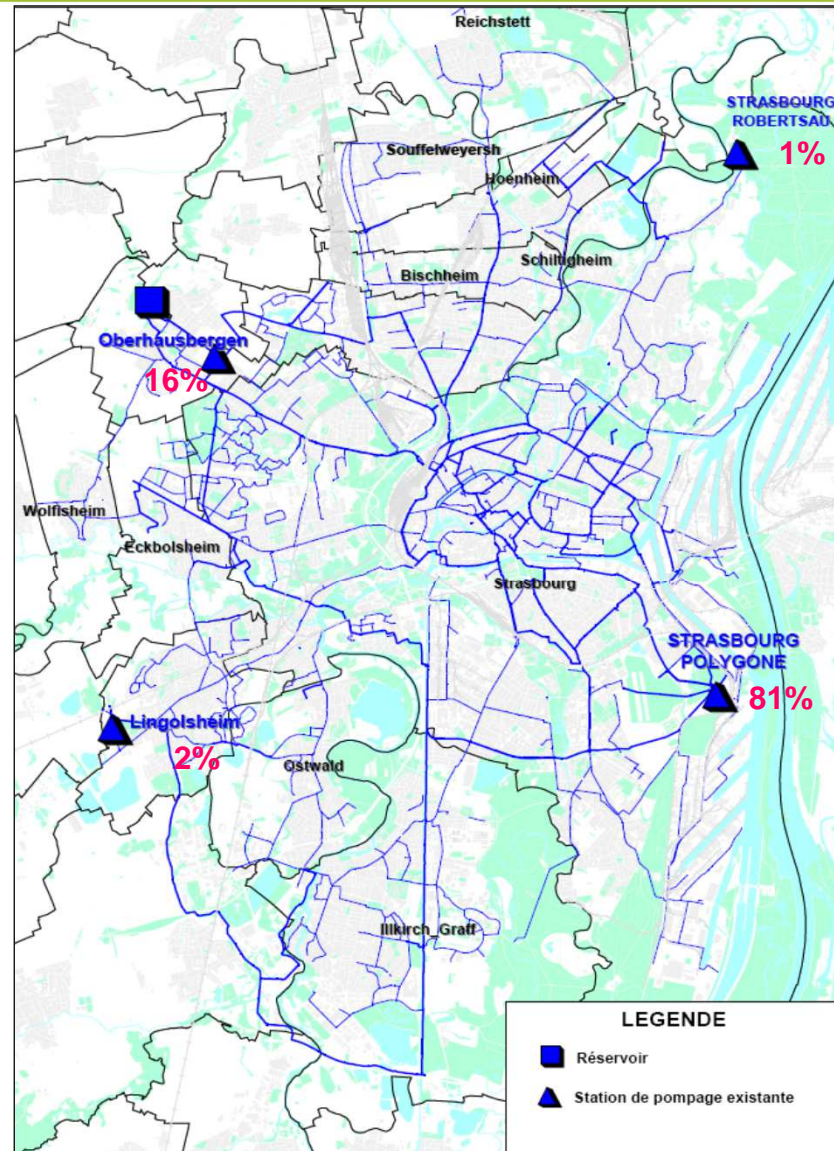


*8<sup>ème</sup> rencontre gestionnaires AEP  
SAGE III – Nappe–Rhin du 21/11/2013*

Retour d'expérience sur une action  
préventive : sensibilisation des  
industriels de l'aire de captage de  
Strasbourg Polygone

# Schéma de répartition de la production d'eau par station à la CUS (2012)



## Le cas particulier du Polygone

### Le contexte historique

- 1878 : mise en service de la station de pompage de Strasbourg Polygone
- 1931 : création de l'avant Port Sud et des bassins René Graff et Vauban
- 1950 : création du Port Sud
- 1978 : arrêté DUP des captages AEP

### Le contexte géologique

- Toit de la nappe selon saison (entre 2 et 3 m du sol);
- Nature du sol : essentiellement graviers et sable du Rhin > sol perméable

En résumé :

Sol perméable et nappe affleurante

+

Zone industrielle en amont  
hydraulique avec infrastructures  
(routes et réseau ferroviaire)

=

Surveillance permanente et spécifique  
du captage de Strasbourg Polygone

## Zone d'étude



## Les principaux risques industriels induits

- présence de produits liquides (hydrocarbures, produits toxiques; transformateurs)
- points d'accès à la nappe (piézo, puits, puits d'infiltration,...)
- assainissement
- risque incendie
- risques historiques
- risques liés à la méconnaissance du contexte
- ...

## Une démarche concertée

- CCI,
- Agence de l'Eau,
- DREAL (Police eau : ICPE + rejet Rhin) ,
- ARS,
- SDIS
- CUS (assainissement, écologie urbaine, police bâtiment, politique foncière, etc ...)

## Objectifs de la démarche de sécurisation vis-à vis du risque industriel

- connaissance de l'environnement (producteur eau potable)
- connaissance de la cible (sensibilisation des acteurs économiques)

➔ **rapprochement entre les différents acteurs (pollueurs et pollués potentiels) pour diminuer la vulnérabilité du champ captant par :**

- la connaissance des risques par site ;
- l'amélioration de la sécurisation des sites dans le temps ;
- la préparation des situations de crise.



## Vers des solutions à long terme

- 2000 : création deux postes « emploi jeune » (sensibilisation permanente)
- Extension de la démarche à la « zone d'étude »
- Pérennisation des postes d'emploi jeune en 2003

## LA DEMARCHE

*Visites des activités en vue de la protection de la nappe en amont hydraulique des captages AEP de la CUS*

- Préparation (recherches préliminaires, explication de la démarche de sécurisation, prise de RDV) ;
- Visite sur place (remplissage du questionnaire + photos) et échange avec l'industriel > instaurer un dialogue ;
- Compte rendu (courrier récap. + fascicule technique à jour + divers (photos, plans d'assainissement ou réglementation, plaquette de sensibilisation, etc ...)) ;
- Suivi des recommandations.

## Retour d'expérience des animateurs

### *Les principaux moteurs à la démarche*

- Aides AERM (subventions et prêt à taux zéro) ;
- La sensibilité des chefs d'entreprises vis-à-vis de l'environnement ;
- L'amélioration parfois du confort d'exploitation / travaux de sécurisation ;
- La démarche permet de limiter et de maîtriser les risques ;
- Dialogue permanent ;
- Aides aux entreprises pour la mise en conformité technique et administrative.

## Retour d'expérience des animateurs

### *Quelques difficultés de la démarche*

- Problème lié à la propriété du foncier (terrain PAS, bâtis appartenant à SCI, baux emphytéotiques, etc ...)
- La conjoncture économique et les contraintes de sécurisation parfois lourdes ;

# Conclusion

- La démarche de sécurisation est une action qui doit s'inscrire dans le temps de manière à **pérenniser le champ captant de Strasbourg - Polygone** avec :
  - ✓ Le suivi des industriels, l'évolution de leurs installations et de leurs produits (changement d'activité, de personnel, de process, etc...) ;
  - ✓ Le suivi des travaux de sécurisation et des recommandations ;
  - ✓ Un avis sur toute nouvelle installation dans la zone (PC, nouvelle ICPE ou changement de régime) ;
  - ✓ Un avis sur toute cessation d'activité ;
  - ✓ Des interventions en cas d'incident grave dans la zone (en concertation avec le SDIS, Police municipale, service assainissement, etc ...) ;
  - ✓ Des échanges d'informations avec les services de l'Etat (ARS, DREAL) , avec le PAS, l'AERM et les services internes de la collectivité.

Merci pour votre attention !